

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 février 2025

Par convocation en date du 31/01/2025, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 5 février 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 19

VOTANTS 21

POUR : 21 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 4 /2025

Etaient présents : Julien DI FRENZA, Mireille CEZIAN, Brice MAUCLERE, Francis MARTINEZ, Philippe REVOL, Michel ROUX, Claude MANGILLI, Elise LANDREAU, David LIOT, Virginie DUPOUX, François DI FORTI, Francesca NOLOT, Brigitte BELLOT-GURLET, Philippe ORSET-BLANC, Arnaud RUCHE, Pilar GINET, Cécile GILET, Valérie PETEX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Emmanuelle OLTRA, Faustine LARUELLE

Absents : Laure ANDREOLETY, Djamel BOULACEL

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

Réfection route du Rouare – demande de subvention au DETR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT),

Vu le code de la Commande Publique et notamment en son Art L.2422-12,

Madame Brigitte BELLOT-GURLET expose au Conseil Municipal :

À la suite des glissements de terrains fin 2023, un diagnostic a été fait par la Société KAENA concernant l'instabilité de l'accotement de la route du Rouare. Il apparaît qu'en plus des travaux de sécurisation de la route, la commune de Froges doit entreprendre des travaux de soutènement et la réfection de la voirie

L'estimatif des dépenses est le suivant :

Postes de dépense	Montant HT
Mur de soutènement -Réfection de la chaussée	220 000€
TOTAL	220 000€

Le DETR peut aider financièrement à hauteur de 80 % du montant des travaux, soit 160 000€, plafonnée à 128 380 €, du fait des autres subventions demandées sur ce dossier.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Financement	Montant de la subvention HT
Département (DT)	31 620 €
Département (aide urgence)	16 000 €
DETR	64 190 €
DSIL	64 190 €
Autofinancement	44 000 €
TOTAL	220 000€

Ainsi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **D'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du DETR à hauteur de 80 % (160 000€) du montant des travaux, plafonnée ici à 64 190 €.
- **D'approuver** le plan de financement des travaux de réfection route du Rouare,
- **De prendre en autofinancement** la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du DETR à hauteur de 80 % du montant des travaux (160 000 €), plafonnée ici à 64 190 €.
- **D'approuver** le plan de financement des travaux de réfection route du Rouare
- **De prendre** en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le
Le Maire
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,
le 5/02/2025
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
Conseillère Municipale
Francesca NOLOT